

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

**C'est
obligatoire !**

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 **INSTAGRAM**
[@armees.jeunesse](https://www.instagram.com/armees.jeunesse)

 **LINKEDIN**
Direction du service national
et de la jeunesse

 **X**
[@DSNJeunesse](https://www.x.com/DSNJeunesse)

 **YOUTUBE**
[@SGArmees](https://www.youtube.com/SGArmees)



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire!

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
@armees.jeunesse

LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

X
@DSNJeunesse

YOUTUBE
@SGArmees

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

**C'est
obligatoire !**

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 **INSTAGRAM**
@armees.jeunesse

 **LINKEDIN**
Direction du service national
et de la jeunesse

 **X**
@DSNJeunesse

 **YOUTUBE**
@SGArmees





MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire!

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
@armees.jeunesse

LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

X
@DSNjeunesse

YOUTUBE
@SGArmees

